

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77105

Objet

BATIMENTS COMMUNAUX.
Groupe scolaire Louis
BOUCHET. Remplacement
de deux chaudières

Marché S.A.P.R.

DATE DE CONVOCATION

21 août 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 août 1977

Nombre de conseillers

en exercice 27

Nombre de présents

21

Nombre de votants

25

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le vingt six août à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M TÉTARD,

Etaient présents : MM. MM.TÉTARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHÉ
MM. LIS, LACHAUD, BOUCHET, PAPEAU, VIAUD, POUGET, POUMAILLOUX, MONTRON,
FABER, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, Mme TACQUET,
MM. PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. LIS
MAURELLET par M. PELLETIER
BOUTET " M. DUFOUR
Absents : MM. NAULIN " M. LACHAUD
GUICHAOUA, BOISARD

M POUGET a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'opération a pour but le remplacement de deux chaudières
défectueuses.

Ces chaudières présentent des fissurations trop importantes
pour envisager de les réparer partiellement; ces fissurations ont
été constatées à l'issue d'un "point de rosée" (trop forte
différence de température entre l'eau au départ et l'eau au retour).

Trois entreprises locales ont été préalablement consultées aux
fins de remplacement de ce matériel avec bruleurs appropriés,
étant précisé que les bruleurs récupérés seraient réinstallés sur
les chaudières de l'Hôtel de Ville.

Cette opération absolument imprévisible lors de l'établissement
du budget primitif pour l'exercice 1977, nécessite l'inscription du
crédit au prochain budget supplémentaire.

Toutefois, elle présente un caractère d'urgence exceptionnel
qui motive le choix d'une entreprise afin de lui permettre de
passer commande et de livrer l'installation en état de fonctionnement
pour la rentrée scolaire.

./.

Les offres de prix des entreprises consultées sont les suivantes :

- Ets Marcel MONGRAND & Fils, 10 Bd Albert 1er à ROYAN..... 55.054.46 T.T.C.
- Ets VIDEAU & Fils, 38 Rue Voltaire à ROCHEFORT 50.997.92 T.T.C.
- SOCIETE ARTISANALE DES PLOMBIERS ROYANNAIS, 67 Rue Paul Doumer à ROYAN 50.035.00 T.T.C.

M. le Rapporteur propose en conséquence à l'Assemblée Municipale de conclure un marché négocié avec la Société Artisanale des Plombiers Royannais.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 308

Vu le projet de marché négocié susceptible d'intervenir entre la Société Artisanale des Plombiers Royannais et la Ville,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Travaux réunie le 5 Juillet 1977,

Considérant la nécessité et l'urgence de procéder à la réalisation des travaux précités,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure un marché négocié avec la Société Artisanale des Plombiers Royannais, 67 Rue Paul Doumer à ROYAN, pour le remplacement de deux chaudières au Groupe Scolaire Louis Bouchet, le montant du marché étant estimé à QUARANTE DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE SIX FRANCS SOIXANTE SEIZE Centimes (42.546,76 Frs) hors taxes, soit CINQUANTE MILLE TRENTE CINQ FRANCS (50.035 Frs) toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire par priorité au budget supplémentaire pour l'exercice 1977.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S-MER, le 9 SEPT. 1977

Le Sous-Préfet,
P. le Sous-Préfet de Rochefort
et par délégation
Le Sous-Préfet de Saint-Jean-d'Angély

J.-D. LEVOUX